

Charte du Nageur SEA



Vous êtes adhérents à SEA et vous allez participer aux cours de natation proposés par l'association. Bienvenue à cette activité

Ce document vous est remis pour rappeler les règles élémentaires, mais nécessaires, pour la pratique de l'activité.

Il vient en complément du règlement intérieur SEA
>>> www.saint-egreve-accueil.fr/asociation/organisation

Inscription : Au préalable, s'assurez auprès du médecin de son aptitude à pratiquer cette activité.

Après vous être acquitté des frais d'inscription à l'activité (pour un trimestre ou pour l'année), une carte magnétique vous sera remise par le responsable de l'activité Pour cela merci de fournir une photo d'identité.

Accès piscine :

Carte magnétique obligatoire et indispensable pour l'accès au bassin et au vestiaire.

Bonnet et lunettes de bain obligatoires. Respect des consignes sanitaires

Accès uniquement en présence du maitre nageur et aux horaires définis.

Etre attentif aux consignes du MNS, rester dans sa ligne d'eau, signaler au MNS toute sortie de l'eau

Infos pratiques :

Responsables d'activité : Françoise LUC : 06 81 70 05 67

Suppléant : Martine ALLABERT : 06 25 46 93 06

Ils sont à votre disposition pour répondre aux questions et vous souhaitent une bonne pratique de la natation. Sans oublier de consulter régulièrement le Blog

Maitre nageur : Lionel Guillon

Horaires :

Groupe 1 à 16h30/ Groupe 2 à 17h00/ Groupe 3 à 17h35

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Lieu :

piscine intercommunale du Néron (arrêt tram Fiancey—Prédieu)

Charte du Nageur SEA



Vous êtes adhérents à SEA et vous allez participer aux cours de natation proposés par l'association. Bienvenue à cette activité

Ce document vous est remis pour rappeler les règles élémentaires, mais nécessaires, pour la pratique de l'activité.

Il vient en complément du règlement intérieur SEA
>>> www.saint-egreve-accueil.fr/asociation/organisation

Inscription : Au préalable, s'assurez auprès du médecin de son aptitude à pratiquer cette activité.

Après vous être acquitté des frais d'inscription à l'activité (pour un trimestre ou pour l'année), une carte magnétique vous sera remise par le responsable de l'activité Pour cela merci de fournir une photo d'identité.

Accès piscine :

Carte magnétique obligatoire et indispensable pour l'accès au bassin et au vestiaire.

Bonnet et lunettes de bain obligatoires. Respect des consignes sanitaires

Accès uniquement en présence du maitre nageur et aux horaires définis.

Etre attentif aux consignes du MNS, rester dans sa ligne d'eau, signaler au MNS toute sortie de l'eau

Infos pratiques :

Responsables d'activité : Françoise LUC : 06 81 70 05 67

Suppléant : Martine ALLABERT : 06 25 46 93 06

Ils sont à votre disposition pour répondre aux questions et vous souhaitent une bonne pratique de la natation. Sans oublier de consulter régulièrement le Blog

Maitre nageur : Lionel Guillon

Horaires :

Groupe 1 à 16h30/ Groupe 2 à 17h00/ Groupe 3 à 17h35

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Lieu :

piscine intercommunale du Néron (arrêt tram Fiancey—Prédieu)